



# GUIDE DE L'EXPOSANT

15 – 17 mars 2019

Place Forzani  
4855 Louis-B.-Mayer  
Laval, QC, H7P 6C8

**Contacts :**

**Mark Fraser**  
Promoteur  
Tel : 866 626 4266 (poste 48)  
Courriel : [montreal@golfexpos.ca](mailto:montreal@golfexpos.ca)

**Pierre Pelard**  
Adjoint du Promoteur  
Tel : 866 626 4266 (poste 35)  
Courriel : [montreal@golfexpos.ca](mailto:montreal@golfexpos.ca)

## HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Vendredi 15 mars 2019 : 10h à 19h

Samedi 16 mars 2019: 10h à 17h

Dimanche 17 mars 2019: 10h à 17h

## ACCUEIL EXPOSANTS

**Jeudi 14 mars 2019:** de 14h à 20h arrivée des exposants aux quais (débarcadères) des chariots à 4 roues seront mis à votre disposition gratuitement. Prière de les rapporter au débarcadère après utilisation. Il est important, après avoir terminé le déchargement de votre véhicule, de le déplacer pour permettre de dégager le quai de déchargement et laisser la place à d'autres de procéder à leur entrée. Idéalement travailler en duo, un conducteur et un assistant pour s'occuper du chariot. Toute manutention nécessitant un chariot-élévateur sera exécutée aux frais de l'exposant par la Place Forzani.

Une équipe de l'EXPOGOLF sera sur place pour vous accueillir et vous guider vers votre emplacement.  
**(Voir plan pour s'y rendre en annexe )**

**Vendredi 15 mars 2019 :** de 7h à 9h fin du montage. Aucun chariot ne sera toléré dans les allées au cours de cette période, le tapis étant installé. Toute manutention se fera à la main seulement. Les boîtes ne seront plus tolérées dans les allées à compter de 9h30

## DÉMONTAGE

**Dimanche 17 mars 2019 :** le démontage se fait à compter de 17h jusqu'à 20h. Des chariots seront alors disponibles pour le transport des marchandises jusqu'au débarcadère. Il ne faut surtout pas s'inquiéter parce que généralement il ne reste plus aucune trace du salon une heure plus tard. Toute marchandise laissée sur place après 23h59 sera ramassée et entreposée aux frais de l'exposant. **IMPORTANT : tout exposant qui fera le démontage de son kiosque avant la fermeture du salon, soit 17h00 sera prise en note et une amende de \$500 lui sera envoyée. À défaut d'être payé, ce montant sera ajouté à la facture pour la participation la prochaine année.**

## STATIONNEMENT

Le stationnement est gratuit en tout temps. Nous demandons aux exposants de se stationner à l'arrière du bâtiment pour laisser les stationnements près des portes d'entrée aux visiteurs.

## HÉBERGEMENT

La direction de l'EXPOGOLF Montréal a réservé un bloc de chambres (au nom de EXPOGOLF) au tarif spécial de 129\$ en occupation simple (139\$ en occupation double), pour la période du 14 au 17 mars 2019 à l'Hôtel Holiday Inn Laval, 2900 boul. Le Carrefour, Laval, QC H7T 2K9 Tel. : (450) 682-9000. La date de relâche de ce bloc est le 14 février.

Les réservations doivent être faites sur une base individuelle et chaque participant assurera le paiement de sa chambre. L'arrivée doit se faire à compter de 15h00 avec départ pour 12h00. Vous avez jusqu'à 12h00 pour annuler sans frais le jour d'arrivée.

## RÈGLEMENT DU SALON

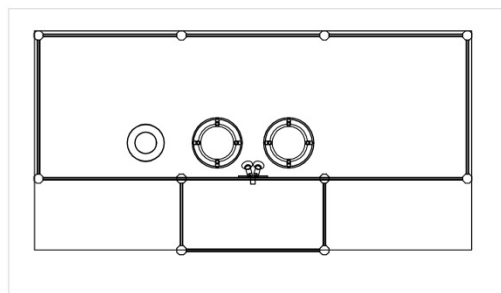
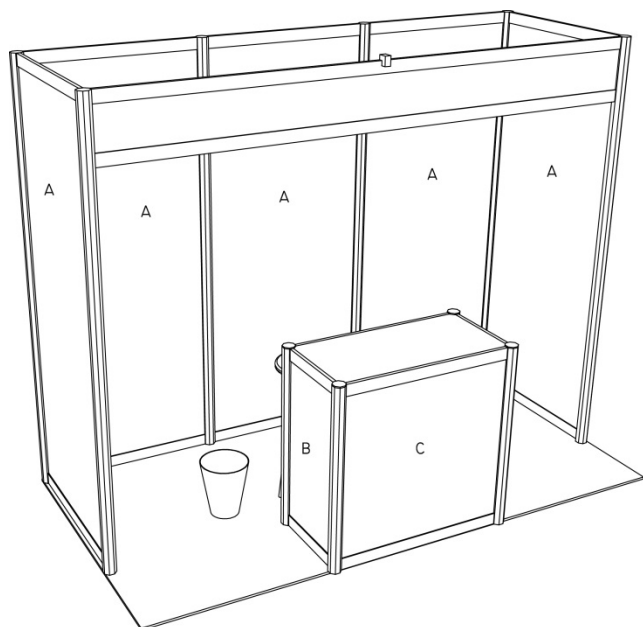
Les règlements suivants visent à assurer la sécurité et l'équité entre tous les exposants. La direction se réserve le droit d'interdire l'installation de tout kiosque jugé inacceptable ou de fermer le kiosque de

tout exposant qui refuserait, suite à un avis, de se conformer aux règlements qui suivent, sans dédommagement.

## VISUEL KIOSQUE

L'EXPOGOLF dispose des kiosques 5'x10' et 10'x10' clef en main (autres tailles sur demande). En tant qu'exposant, vous pouvez opter pour un visuel installé sur mesure avec des panneaux fournis (à cout additionnel). Pour cela, vous devez communiquer directement avec le décorateur officiel de l'évènement DEE (Décors Expert Expo) pour les informations et les coûts.

Dans le cas d'un 5'x10' clé en main les grandeurs sont les suivantes :



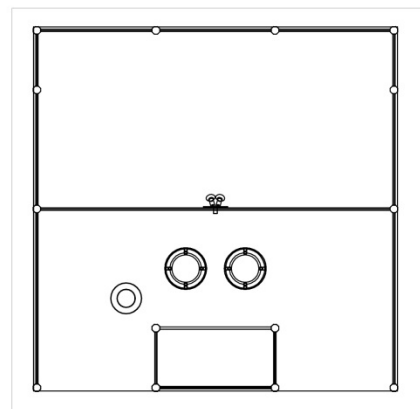
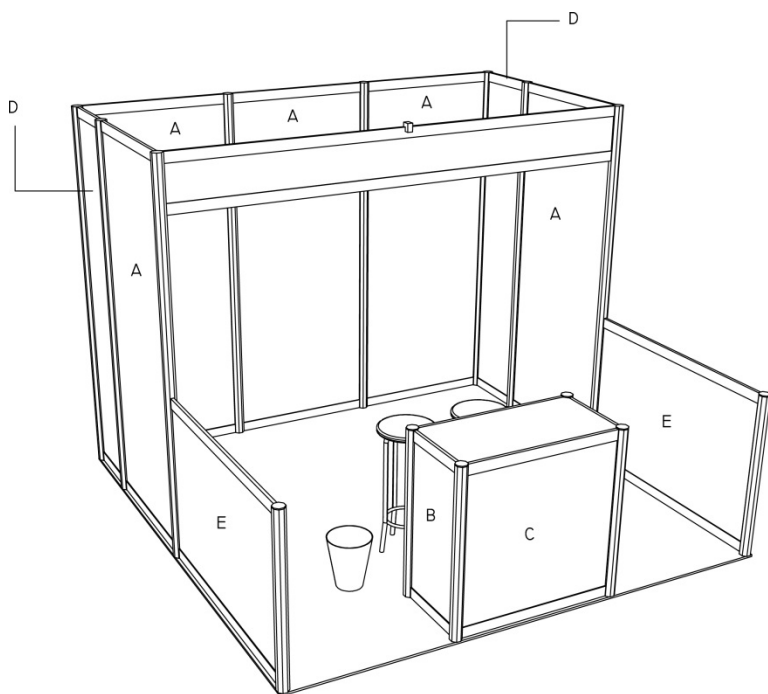
PLAN 5' x 10'

A = 37-3/8" X 90-1/4"

B = 17-3/4" X 35-1/2"

C = 37-3/8" X 35-1/2"

Dans le cas d'un 10'x10' clé en main les grandeurs sont les suivantes :



PLAN 10' x 10'

A = 37-3/8" X 90-1/4"

B = 17-3/4" X 35-1/2"

C = 37-3/8" X 35-1/2"

D = 17-3/4" X 90-1/4"

E = 57" X 35-1/2"

## TELECOMMUNICATIONS-INTERNET/WI-FI

Les exposants souhaitant avoir un accès Internet filaire (**Voir annexe**) doivent compléter le formulaire et le renvoyer avec votre paiement directement à ELITECH **au plus tard le 4 mars pour profiter des tarifs réduits. Suite à cette date, les prix réguliers seront appliqués.**

Une connexion Wi-Fi gratuite est disponible, mais cette option est peu recommandée si vous souhaitez faire des transactions lors du salon.

**Si l'exposant a commandé un ligne d'internet filaire, il devrait être sur place pour l'essai le jeudi 14 mars. Vendredi matin (15 mars) aucun branchement ne sera fait, seulement du troubleshooting s'il y a besoin.**

## BADGES

Nous allons imprimer des badges afin que les visiteurs puissent vous identifier ainsi que votre entreprise. Merci d'envoyer votre prénom et nom de vos représentants **au plus tard le 1 mars**

4 badges maximum pour un kiosque 5'x10'

6 badges maximum pour un kiosque 10'x10'

8 badges maximum pour les kiosques de plus grande taille

Badges additionnels = 10\$ chacun

Vous pourrez ramasser vos badges d'identification à la table d'accueil de l'entrée des exposants.

Tout badge supplémentaire occasionnera un frais de 10\$, payable au comptant à la table d'accueil.

## ANNONCES CLASSÉES

Chaque exposant a la possibilité de bénéficier d'une annonce classée qui figurera dans le guide du salon (Fore!) distribué gratuitement à tous les visiteurs du salon, et inséré à des milliers d'exemplaires dans les journaux avec lesquels nous travaillerons cette année.

Cela représente une visibilité exceptionnelle pour votre activité afin de communiquer auprès des visiteurs en amont du salon, et pendant le salon puisque le guide Fore est distribué gratuitement à l'entrée à tous les visiteurs.

**Exposants à l'EXPOGOLF Montréal doivent fournir :**

- **6 duos avec voiturette**, avec des restrictions limitées (par exemple des restrictions horaires possibles mais valables tous les jours, pas de restrictions saisonnières); l'idéal étant que les certificats soient valables en tout temps
- Texte descriptif de 30 mots maximum qui sera utilisé dans votre annonce classée figurant dans le guide Fore (au plus tard le **1 mars 2019**)
- Votre logo en HAUTE résolution **ou en format .AI ou .PS** qui sera utilisé dans votre annonce classée figurant dans le guide Fore (au plus tard le **1 mars 2019**) pour les exposants qui n'étaient pas dans les annonces classées l'an passé ou pour ceux qui ont changé de logo au courant de la saison.

Merci de nous indiquer si vous souhaitez apporter des changements à votre annonce

Les certificats sont à envoyer **au plus tard le 1 mars 2019** à l'adresse suivante :

Mark Fraser  
178 rue Maria  
Rosemère, QC, J7A 2X9

## **ASSURANCES**

L'exposant doit posséder ses propres assurances responsabilité. L'EXPOGOLF Montréal ou ses mandataires n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble et ce, quelque qu'en soit la cause. A la fermeture des journées d'exposition la salle est fermée sous clef et le service de sécurité de la Place Forzani en fait le gardiennage.

## **ENTRÉE AU SALON**

La Direction du Salon se réserve le droit de refuser l'entrée à tout visiteur, exposant ou employé d'un exposant qui, de l'avis de la Direction, entrave de façon quelconque le bon fonctionnement du Salon.

## **BRUIT**

La norme prescrite est la suivante : un maximum de 70 db à 1,22 m. ou 4 pieds de la source ne doit pas être dépassé. Tout appareil dépassant cette norme sera interdit et l'exposant évacué s'il ne se conforme pas à ce règlement. Les présentations audiovisuelles sont permises à la condition de respecter cette norme. Microphone ou porte-voix sont donc prohibés.

## **SOLLICITATION**

Toute sollicitation ne sera permise qu'à l'intérieur du kiosque et toute activité de cette nature sera défendue dans les allées ou tout autre endroit que le kiosque loué par l'exposant, à moins d'une entente écrite par la Direction. Il est également défendu de faire l'utilisation d'un microphone ou d'un porte-voix dans le cadre de l'événement.

## **VENTE DE FORFAITS SUR PLACE**

Il est fortement recommandé de vendre des forfaits sur place pour assurer d'offrir quelque chose aux visiteurs mais aussi pour avoir un retour immédiat sur votre investissement. Il est conseillé d'apporter votre terminal point de vente et du matériel promotionnel pour que les visiteurs puissent rapporter avec eux votre documentation dans le cas où ils n'achèteraient pas sur place. Assurer-vous d'avoir suffisamment de billets imprimés à l'avance ou d'avoir une imprimante pour en imprimer d'autres en cas de besoin.

## **HABILLAGE DE VOTRE KIOSQUE**

Nous vous recommandons d'habiller vos kiosques avec des visuels stimulants de votre terrain ou vos produits. Il est suggéré d'utiliser quelques visuels génériques (sans dates) pour pouvoir les réutiliser les années suivantes, et un ou deux visuels avec les informations pertinentes de l'année en cours. Des bannières, des affiches, des images numériques sur télé sont tous acceptées et recommandées.

## **ALCOOL**

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur du salon lors du montage, de l'événement et du démontage. Des salons et restaurants sont prévus à cet effet.

## **TIRAGE A L'INTERIEUR DES STANDS**

Les tirages relèvent de la juridiction de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec. Si vous désirez organiser des tirages à l'intérieur de vos stands, vous devez préalablement vous procurer un permis auprès de la régie. Ces tirages n'engagent aucunement l'EXPOGOLF Montréal. Pour plus d'informations, composez le 418-643-7667 pour Québec ou 514-873-3577 pour Montréal.

## **PERSONNEL**

Chaque exposant devra avoir un ou des représentants dans son kiosque quinze (15) minutes avant l'heure d'ouverture. La porte d'entrée des exposants (Quai arrière) sera ouverte à compter de 8h15 les jours du salon.

## **PRÉSERVATION DE L'ESPACE LOUÉ**

L'exposant doit veiller à la préservation de l'espace loué pour son kiosque. Il ne doit pas se servir (ou permettre) de clous, vis, crochets ou autres dispositifs analogues pour fixer quelque objet que ce soit. Il est interdit de peindre le plancher ou d'y déposer des matériaux sans une protection adéquate et approuvée par le Salon. Des dommages, suite au non-respect de ce règlement, entraîneront automatiquement le remboursement de la facture pour remettre le tout en bon état. À noter que le tapis est fourni dans les allées et dans chacun des kiosques vendus.

## **AUTOCOLLANTS**

Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdits sur les murs des kiosques ou ceux du de la Place Forzani car ils occasionnent d'ennuyeux problèmes de décollage et de nettoyage. Tout contrevenant à ce règlement sera facturé pour les coûts de nettoyage et de réparation. On conseille d'acheter des bandes ou des pastilles Velcro pour faire tenir les posters ou autres affiches publicitaires sur les murs recouverts de tissu. Les peintures ou autres objets plus lourds peuvent être soutenus par des chaînettes, suspendues à la rainure du haut du mur, à l'aide d'un crochet épousant la forme du Z.

## **DÉCHETS**

Les exposants sont responsables de l'entretien de leur kiosque. Vous devez nettoyer votre kiosque et placer les déchets dans la poubelle qui vous sera fournis. Place Forzani assurera le nettoyage des allées et ramassera vos rebuts. Pour le balayage de votre kiosque, des couts supplémentaires sont à prévoir, veuillez communiquer avec la Place Forzani pour des informations à ce propos.